

الإمام ابن الجوزي

Ibn 'Aqil condamne le soufisme !

Par l'imâm Ibn Al-Djawzî



Ibn 'Aqîl -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- a dit :

« Je condamne le **Soufisme**¹ pour des pratiques que la *Charî'ah* désapprouve :

Ils ont fondé des endroits de rassemblement d'inactivité qu'ils appellent « *al-Arbita* », qu'ils ont remplacé aux mosquées. Ce ne sont ni des mosquées ni des demeures, ni des compartiments. Ils s'y sont installés plutôt que de gagner leur vie et y mènent une vie bestiale en mangeant, buvant, dansant et chantant.

Ils raccommoient leurs vêtements avec des morceaux de tissu en soie colorés, ce qui a attiré les masses. Ils ont séduit les femmes et les jeunes garçons en faisant des dessins sur leurs vêtements. Quand ils pénètrent dans une demeure où se trouvent des femmes, ils n'en ressortent sans avoir perverti les cœurs des femmes contre leur mari. Ils acceptent la nourriture et les dons de la part des oppresseurs, des pervers et des voleurs parmi les collecteurs d'impôts, les soldats et les douaniers.

Ils vont en compagnie de beaux garçons aux Samâ'at². Ils les amènent dans des rassemblements illuminés par des bougies et se mêlent aux femmes étrangères sous prétexte de les faire habiller d'une *Khirqâ*³ et partage l'habit de toute personne en entrant en transe. Ils appellent la réjouissance musicale extase [*Wajd*], l'invocation temps [*Waqt*] et le partage des habits des gens règle [*Houkm*]. Ils ne sortent d'un lieu où ils ont été invités qu'après avoir imposé une autre invitation et disent que c'est une obligation. Croire à une telle chose est mécréance [*Koufr*] et sa pratique est perversité [*Fisq*].

¹ Les 'Ulémâs ont dit que l'Islâm n'a pas connu le nom de « *Soufisme* », ni à l'époque du Prophète, ni à celle de ses compagnons et moins encore à l'époque de ceux qui sont venus après les compagnons du Prophète -*salla Allahu 'alayhi wa salam*-. L'apparition de ce phénomène a concorde avec l'apparition d'un groupe d'ascètes qui portaient des habits en « *soûf* » [laine en arabe], d'où leur surnom de « *Soufi* ». Certains affirment également que leur nom vient du mot « *Soufiyyâh* » qui signifie sagesse en grec et non du mot « *safâ* » qui signifie en arabe la pureté comme certains l'affirment, car l'adjectif dérivé du « *Safâ* » est « *Safâ-î* » et nom « *Soufi* ». Il regroupe plusieurs confréries telles que le Tîdjâniyyah, la Qâdarîyyah, la nakhchabandîyyah, la Châdhalîyyah, la Rifâ'îyyah, etc.

Ibn Taymiyyah -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- de son côté dit : « **Les musulmans des premières générations [Salaf] appelaient « *al-Qurrâ'* » les hommes de religions et de science ; ce terme rejoint donc à la fois « *al-'Ulémâ* » et « *an-Nussâk* ». Puis, à ensuite, le nom « *as-Sâfiyyah et Fuqarrâ'* » » . [Kitâb Al-Furqân bayna Awliyâ' ar-Rahmân wa Awliyâ' ash-Shaytân - p.129].**

² Lieu où ils écoutent les chants et les mélodies.

³ L'habit de laine du soufi par excellence.

Les soufis croient que chanter au rythme des barres de fer est une forme d'adoration, ainsi qu'il nous est parvenu de leur part que l'invocation lors d'un chant ou d'un groupe est exaucée, mais une telle croyance est aussi mécréance, puisque quiconque croit qu'il peut se rapprocher d'Allâh via des rites qui sont déconseillés [*Makrouh*] ou illicite [*Harâm*] devient mécréant [*Kâfir*]. Car de telles conduites sont considérées par les savants comme illicites ou déconseillées.

En outre, les soufis abandonnent leur volonté à leurs gourous en disant qu'on ne peut s'opposer à leurs décisions en quoi que ce soit. Ainsi, le Sheikh se trouve au-dessus de tenir des propos blasphématoires de mécréance et d'égarement [*Dhallâl*] qu'ils appellent extase et de faire des actes reconnus par la religion comme perversion.

S'il embrasse un jeune garçon, on dit que c'est une miséricorde, s'il se tient à l'écart avec une femme étrangère, on dit que c'est sa fille qui porte *al-Khirqa* et s'il attribue un habit à une personne autre que son propriétaire et sans accord de ce dernier, on dit que c'est la règle de *al-Khirqa*.

[...]

Les *Soufis* sont les premiers à avoir des termes comme « *Ceci est la Loi [Charî'a] et cela est la réalité [Haqîqa]* », mais cela est une chose inacceptable. La Loi est ce qu'Allâh a prescrit pour le bien de l'humanité et de toute affirmation au-delà, relève dans les esprits de l'inspiration des Shayâtine [des démons]. Toute personne recherchant la vérité [*Haqq*] en dehors de la Loi divine est en égarée [*Maghrour*] et trompée [*Makhdou'*]. Quand ils entendent quelqu'un rapporter un hadîth du Prophète -*salla Allâhou 'alayhi wa salam*-, ils disent : « **Les pauvres ! Ils prennent leur hadîth d'un mort et vers un mort. Tandis que nous prenons le nôtre du Tout Vivant, l'Immortel [al-ladhî lâ yamût]** ».

Si quelqu'un dit : « *Mon père m'a dit d'après mon grand-père* », on lui dira : « *Mon cœur m'a dit d'après mon Seigneur* ». Ainsi, ils se sont égarés et ont détourné beaucoup de faibles d'esprit, en inventant des légendes et en dépensant pour cela de l'argent.

En réalité, les Jurisconsultes [*Fuqahâ*] ont le même rôle que les médecins. L'argent dépensé pour eux est comme faite pour le traitement, alors que l'argent dépensé pour tels imposteurs est comme la dépense faite pour les chanteuses [*Al-Moughaniyât*]. La haine des soufis contre les Jurisconsultes [savants musulmans] est une grande mécréance [*Zandaqa*⁴] car ces derniers

⁴ La perfidie, en arabe « *Zandaqa* » consiste en la même chose que l'hypocrisie (*nifaq*), à ceci près que le perfide, en arabe « *Zindîq* » expose sa mécréance et y incite les autres dès qu'il en a l'occasion et est connu pour ça, mais dès qu'on l'attrape et qu'on lui expose les preuves, il nie et conteste ce qu'il a montré comme mécréance.

Celui qui détruit la religion d'Allah consciemment mais masque cela en faisant mine de vouloir au contraire la défendre et la protéger : c'est le *Zindîq*.

Ce pourquoi certains juristes considèrent qu'on n'accorde pas au perfide de se rétracter et de se repentir dans ce bas monde.

Cheykh Al Islâm Ibn Taymiya dit : « **Un élément prouvant qu'il est permis d'exécuter le perfide hypocrite sans lui accorder de rétractation est le Hadîth rapporté dans les deux recueils authentiques, sur l'histoire de Hâtib ibn Balta'a, lorsqu'Omar ibn Al Khattâb dit au Prophète « Laisse moi, Ô messager d'Allah, trancher la tête de cet hypocrite ! » Le prophète, que la Paix soit sur lui, dit « Il était là à Badr, ne sais-tu pas qu'Allah s'est penché vers ceux de Badr et leur a dit « Faites ce que vous voulez, Je vous ai pardonné... ». Cela indique qu'il est légal de trancher la nuque de l'hypocrite sans lui accorder de rétractation, car le prophète n'a pas condamné 'Omar d'avoir permis de trancher la tête de l'hypocrite, mais il lui a expliqué que cette personne là n'était pas un hypocrite, mais qu'il est de ceux qui assistèrent à**

les mettent en garde contre leur égarement [*Dhallâlahoum*] et leur perversité [*Fassiqaoum*]. Certes, la vérité [*Al-Haqq*] pèse lourd au même titre que la *Zakât*. Il est de ce fait plus facile pour certains de dépenser de l'argent pour les chanteuses et les poètes pour leurs louanges. Ils détestent également les Gens du Hadîth [*Ashab al-Hadîth*]

[...]

Ils n'y a pas plus dangereux pour la *Charî'ah* [Loi Divine] que les gens du *Kalâm* et les *Soufis*. Les premiers corrompent la foi des gens par des doutes [*Shoubouhât*] dictés par leurs esprits et les derniers pervertissent les actes des gens et cherchent à démolir les fondements et les commandements divins. Ils préfèrent le chômage et l'écoute des chansons.

Quant aux premières générations [Salaf], elles n'étaient pas comme eux, au contraire, elles étaient soumises dans leur dogme [*'Aqîda*] et étaient actives et consciencieuses.

Mon conseil pour mes frères, c'est de ne pas se faire influencer par les paroles des gens du *Kallâm*, et de ne pas prêter l'oreille aux simplicités des *Soufis*. Travailler pour gagner sa vie est meilleure que le chômage du *Soufisme*, et s'attacher aux vérités vaut mieux que d'approfondir des choses copiées à la manière des faux dévots. Ceci étant, nous constatons que le but des gens du *Kalâm*, est de semer le doute dans les esprits, et celui des *Soufis* est de pervertir [...]. »

Source : Kitâb Talbis Ibliss de Ibn al-Djawzî, page 384-385.

Badr, et qu'il est pardonné. Et lorsqu'une personne expose de l'hypocrisie, sans qu'il n'y ait de doute qu'il s'agisse belle et bien d'hypocrisie, alors son sang est licite. » [Sârim Al Masloûl page 350]

<http://bibliotheque-islamique-coran-sunna.over-blog.com/>